



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 14 novembre 2023 à 19 h, au Centre communautaire Desjardins, 145, rue Gingras, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 3, rue Lacasse, et désigné sous le numéro de lot 4 743 304.

La dérogation vise à autoriser l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à une distance de 2,84 mètres de la ligne arrière de terrain, alors que le règlement exige une distance minimale de 7,5 mètres. La disposition règlementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 4.1 du Règlement de zonage 12060-2021 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 26^e jour d'octobre 2023.

Jacques Arsenault, greffier
CRHA